



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} février 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution **2693 (2023)** du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2693 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 7 de ladite résolution, le rapport à mi-parcours sur leurs travaux (voir annexe).

Le rapport a été communiqué le 26 janvier 2024 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 1^{er} février 2024.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordinatrice du Groupe d'experts
sur la République centrafricaine
(*Signé*) Mariam **Yazdani**

L'Experte
(*Signé*) Hanna **Mollan**



Annexe

Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2693 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité

1. Dans sa résolution [2693 \(2023\)](#) du 27 juillet 2023, le Conseil de sécurité a reconduit le mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine. Quatre des cinq membres du Groupe d'experts ont été nommés par le Secrétaire général le 4 janvier 2024 ([S/2024/22](#)) et depuis lors, deux membres du Groupe ont commencé leur travail, tandis que les deux autres sont en passe d'être libérés par leurs anciens employeurs.
2. Le Groupe d'experts a commencé à élaborer ses plans d'enquête et de voyage et a lancé plusieurs enquêtes préliminaires sur des activités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la République centrafricaine. Il a également ouvert des enquêtes sur l'application des mesures prorogées par la résolution [2693 \(2023\)](#).
3. Du 22 au 26 janvier 2024, le Groupe d'experts a tenu des réunions bilatérales avec les membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#). Il est prévu qu'il présente au Comité son programme d'enquêtes pour le reste de son mandat le 29 janvier.
4. Bien que le Conseil de sécurité, au paragraphe 7 de sa résolution [2693 \(2023\)](#), ait prié le Groupe d'experts de lui remettre, après concertation avec le Comité, un rapport à mi-parcours le 31 janvier 2024 au plus tard, le Groupe d'experts n'a pas eu suffisamment de temps pour parvenir à des conclusions qui satisfassent à ses exigences en matière de preuve.
5. Le Groupe d'experts donnera donc des informations détaillées sur ses constatations dans le rapport final que le Conseil l'a prié de présenter le 15 juin 2024 au plus tard. Il entend en outre adresser des rapports périodiques au Comité durant son mandat, selon qu'il conviendra.
